



Pour vous permettre de passer des fêtes de fin d'année heureuses et en toute tranquillité, votre brigade vous prodigue ses conseils de prévention pour lutter contre les cambriolages et les vols contre les commerçants.

## Pour vous prémunir contre les atteintes aux biens, la Gendarmerie vous conseille sur les bons réflexes.

### Vous êtes un professionnel.

- **Protégez** vos locaux par des installations techniques adaptées : vidéo-protection, éclairage intérieur et extérieur, alarme, grilles de protections, miroirs...
- **Évitez** les habitudes, la routine : changez régulièrement votre comportement (horaires, itinéraires) pour aller déposer vos fonds. **Soyez** imprévisible, ne laissez pas votre caisse et vos fonds à la vue du public.
- En cas d'agression, **ne vous opposez pas** physiquement, coopérez. Cherchez à **mémoriser** le signalement des agresseurs (vêtements, signes distinctifs, direction de fuite, immatriculation...).

### Vous êtes un particulier.

- **Protégez** votre domicile par un système de fermeture fiable.
- **Verrouillez** votre porte même en votre présence, surtout si vous êtes dans votre jardin. **Ne laissez pas** d'objets de valeur en évidence.
- Avant de laisser un inconnu pénétrer dans votre domicile, **assurez vous de son identité**.
- **Ne donnez aucune** information sur vos absences (répondeur, réseaux sociaux...).
- **Signalez votre absence à la brigade dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances ».**
- **Participation citoyenne**, prévenez votre brigade de tout fait suspect dans votre quartier (présence de personnes et de véhicules inconnus...).



Découvrez notre application IOS/ ANDROID « **Stop cambriolage** »\*.

\*Le paramétrage prévoit par défaut le département de l'Hérault. Allez dans la page personnalisation et sélectionnez la Gironde, puis « J'accepte de recevoir les notifications », pour recevoir les messages d'alerte qui seront envoyés par la Gendarmerie de la Gironde.

En cas d'urgence ou pour nous signaler le moindre fait, un seul réflexe : **faites le 17.**